Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 2 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté N °2012352-0006 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de Mme Dominique OURSEL - EPMS d'Orbec 1

Arrêté N °2012352-0007 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de Mme Francine LEMARIE - EPMS d'Orbec 3

Arrêté N °2012352-0008 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de Mme Carine AUTRET - EPMS d'Orbec 5

Arrêté N °2012352-0009 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de M. Denis PAURISSE - EPMS d'Orbec 7

Arrêté N °2012352-0010 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Dominique OURSEL - EPMS d'ORBEC 9

Arrêté N °2012352-0011 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Francine LEMARIE - EPMS d'ORBEC 11

Arrêté N °2012352-0012 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Carine AUTRET - EPMS d'ORBEC 13

Arrêté N °2012352-0013 - Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à M. Denis PAURISSE - EPMS d'ORBEC 15

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. ALAIN BERREVILLE RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE CAEN 1. 17

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. DESGUET ISPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES. 20

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. GERARD LE BOURG RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE PONT L'EVEQUE. 23

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. JEAN- FRANCOIS BOUCHE RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE CAEN 2. 26

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. JEAN- PIERRE DUBOCQ ASURANT L'INTERIM DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE LISIEUX. 29

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. LAURENT CUZIN RESPONSABLE DE LA DIVISION DU CONTROLE FISCAL ET DES PROFESSIONNELS. 32

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A MME ANNICK FOURETIER INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES RESPONSABLE DU SIP TROUVILLE. 35

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A MME JOELLE BLANQUET RESPONSABLE DIVISION PARTICULIERS RECOUVREMENT AFFAIRES FONCIERES 38

AFFAIRES FONCIERES.

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT
DELEGATION A MME JOSIANE DUMAS INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
RESPONSABLE DU CDIF DE CAEN. 41

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT
DELEGATION A M.ROBERT MERCIER RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE
BAYEUX. 44

Décision - DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT
DELEGATION AU RESPONSABLE DE LA DIVISION DU CONTENTIEUX ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES. 47

Décision - DECISION DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M.
MATHIEU LAURANSON 50

Décision - DECISION DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M.
MICHAEL KAUFFMANN 52

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service Eau et Biodiversité

Arrêté N °2012324-0004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19 NOVEMBRE 2012 PORTANT
RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE
SAUVAGE DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS 54

Service Urbanisme, Déplacements, Risques

Arrêté N °2012362-0002 - ARRETE PREFECTORAL DU 27 DECEMBRE 2012 DECLARANT
D'UTILITE PUBLIQUE LE PROJET DE REALISATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE
L'ECOQUARTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERSON 56

Arrêté N °2013021-0001 - ARRETE PREFECTORAL DE CESSIBILITE DU 21 DECEMBRE 2012
PORTANT ACQUISITION DE TERRAINS ET IMMEUBLES NECESSAIRES A LA REALISATION 59

PREFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA REGLEMENTATION

Décision - ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, CLOTURE
DU SCRUTIN LE 31 JANVIER 2013, CANDIDATURES ENREGISTREES A LA PREFECTURE LE 2
JANVIER 2013 62

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MODERNISATION

Arrêté N °2012353-0002 - Arrêté préfectoral du 18 décembre 2012 fixant l'organigramme des services de la Préfecture du Calvados 69

SOUS- PREFECTURE DE VIRE

Arrêté N °2013003-0002 - ARRÊTÉ DU 03 JANVIER 2013 PORTANT CONVOCATION DES
ÉLECTEURS D'AUNAY SUR ODON 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0006

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de Mme Dominique OURSEL - EPMS d'Orbec

DECISION N° 2012 - 336
DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté portant délégation de signature

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71

Article 1er

Dans le cadre de ses compétences définies à l'article D 315-67 du Code de l'action sociale et des famille, Monsieur VAIL Jean-Jacques, Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle, sous sa responsabilité, délègue sa signature à Mme Dominique OURSEL exerçant les fonctions d'Adjoint des Cadres Hospitaliers *aux Ressources Humaines* aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de direction telles que définies à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Pendant les périodes de garde administrative (définies par le règlement intérieur de la garde de direction et fixées par le tableau de garde administrative), Mme Dominique OURSEL est autorisée à prendre toutes les décisions et mesures urgentes s'agissant :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- de la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- de l'admission des résidents ;
- du séjour des résidents ;
- de la sortie des résidents ;
- du décès des résidents ;
- de la sécurité des personnes et des biens ;
- des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;
- de la gestion des personnels.

Article 3

À l'issue de sa garde, Mme Dominique OURSEL, outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, est tenu de rendre compte au directeur par intérim des décisions prises en son nom.

Article 4

Le présent arrêté sera communiqué au Conseil d'Administration et notifié à Mme Dominique OURSEL par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

L'Adjoint des Cadres Hospitaliers
Dominique OURSEL

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.39.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0007

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de Mme Francine LEMARIE - EPMS d'Orbec

DECISION N° 2012 - 337
DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté portant délégation de signature

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71

Article 1er

Dans le cadre de ses compétences définies à l'article D 315-67 du Code de l'action sociale et des famille, Monsieur VAIL Jean-Jacques, Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle, sous sa responsabilité, délègue sa signature à Mme Francine LEMARIÉ exerçant les fonctions de Cadre de santé *aux services de soins* aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de direction telles que définies à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Pendant les périodes de garde administrative (définies par le règlement intérieur de la garde de direction et fixées par le tableau de garde administrative), Mme Francine LEMARIÉ est autorisé à prendre toutes les décisions et mesures urgentes s'agissant :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- de la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- de l'admission des résidents ;
- du séjour des résidents ;
- de la sortie des résidents ;
- du décès des résidents ;
- de la sécurité des personnes et des biens ;
- des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;
- de la gestion des personnels.

Article 3

À l'issue de sa garde, Mme Francine LEMARIÉ, outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, est tenu de rendre compte au directeur par intérim des décisions prises en son nom.

Article 4

Le présent arrêté sera communiqué au Conseil d'Administration et notifié à Mme Francine LEMARIÉ par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

Le Cadre de santé infirmier
Francine LEMARIE

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.39.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0008

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de Mme Carine AUTRET - EPMS d'Orbec

DECISION N° 2012 - 338
DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté portant délégation de signature

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71

Article 1er

Dans le cadre de ses compétences définies à l'article D 315-67 du Code de l'action sociale et des famille, Monsieur VAIL Jean-Jacques, Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle, sous sa responsabilité, délègue sa signature à Mme Carine AUTRET exerçant les fonctions d'Adjoint des Cadres Hospitaliers *aux services finances* aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de direction telles que définies à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Pendant les périodes de garde administrative (définies par le règlement intérieur de la garde de direction et fixées par le tableau de garde administrative), Mme Carine AUTRET est autorisé à prendre toutes les décisions et mesures urgentes s'agissant :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- de la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- de l'admission des résidents ;
- du séjour des résidents ;
- de la sortie des résidents ;
- du décès des résidents ;
- de la sécurité des personnes et des biens ;
- des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;
- de la gestion des personnels.

Article 3

À l'issue de sa garde, Mme Carine AUTRET, outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, est tenu de rendre compte au directeur par intérim des décisions prises en son nom.

Article 4

Le présent arrêté sera communiqué au Conseil d'Administration et notifié à Mme Carine AUTRET par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

L'Adjoint des Cadres Hospitaliers
Carine AUTRET

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.39.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0009

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature période d'astreinte de M. Denis PAURISSE - EPMS d'Orbec

DECISION N° 2012 - 339
DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté portant délégation de signature

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71

Article 1er

Dans le cadre de ses compétences définies à l'article D 315-67 du Code de l'action sociale et des famille, Monsieur VAIL Jean-Jacques, Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle, sous sa responsabilité, délègue sa signature à M. Denis PAURISSE exerçant les fonctions d'Adjoint des Cadres Hospitaliers chargé *aux services économiques* aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde de direction telles que définies à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Pendant les périodes de garde administrative (définies par le règlement intérieur de la garde de direction et fixées par le tableau de garde administrative), M. Denis PAURISSE est autorisé à prendre toutes les décisions et mesures urgentes s'agissant :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- de la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- de l'admission des résidents ;
- du séjour des résidents ;
- de la sortie des résidents ;
- du décès des résidents ;
- de la sécurité des personnes et des biens ;
- des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- du déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;
- de la gestion des personnels.

Article 3

À l'issue de sa garde, M. Denis PAURISSE, outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, est tenu de rendre compte au directeur par intérim des décisions prises en son nom.

Article 4

Le présent arrêté sera communiqué au Conseil d'Administration et notifié à M. Denis PAURISSE par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

L'Adjoint des Cadres Hospitaliers
Denis PAURISSE

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.39.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0010

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Dominique OURSEL - EPMS d'ORBEC

DECISION N° 2012 - 340
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'EPMS Marie du Merle

- Vu les dispositions des articles L 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu le décret 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

- Vu l'arrêté de l'A.R.S du 13 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Jacques VAIL en qualité de Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle,

DECIDE

Article 1

La présente décision annule toutes les décisions antérieures

Article 2

De déléguer sa signature à Madame Dominique OURSEL, Adjoint des Cadres hospitaliers, chargée des Ressources Humaines à compter du 17 décembre 2012 pour :

- Les contrats de travail (en l'absence du Directeur)
- Courriers administratifs
- Les états de frais de déplacement
- Les ordres de missions
- Les bordereaux d'envoi
- Les bordereaux de paye (en (absence du Directeur).

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

L'Adjoint des Cadres Hospitaliers
Dominique OURSEL

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.39.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0011

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Francine LEMARIE - EPMS d'ORBEC

DECISION N° 2012 - 341
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'EPMS Marie du Merle
- Vu les dispositions des articles L 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu le décret 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

- Vu l'arrêté de l'A.R.S du 13 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Jacques VAIL en qualité de Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle,

DECIDE

Article 1

La présente décision annule toutes les décisions antérieures

Article 2

De déléguer sa signature à Madame Francine LEMARIÉ, Cadre de santé infirmier, chargée des services de soins à compter du 17 décembre 2012 pour :

- Courriers administratifs
- Les admissions
- Le contrat de séjour
- Le règlement de fonctionnement
- Les autorisations de sorties des résidents
- Les conventions de stages
- Les plannings des services de soins

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

Le Cadre de santé infirmier
Francine LEMARIE

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.39.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0012

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Carine AUTRET - EPMS d'ORBEC

DECISION N° 2012 - 342
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'EPMS Marie du Merle

- Vu les dispositions des articles L 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu le décret 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

- Vu l'arrêté de l'A.R.S du 13 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Jacques VAIL en qualité de Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle,

DECIDE

Article 1

La présente décision annule toutes les décisions antérieures.

Article 2

De déléguer sa signature à Madame Carine AUTRET, Adjoint des Cadres Hospitaliers, chargée des services finances de l'E.P.M.S Marie du Merle à compter du 17 décembre 2012 pour :

- Les bons de commande (hors bons de commande relatifs aux investissements)
- Attestations diverses
- Courriers administratifs
- Rapports d'interventions des prestataires
- Les bons de livraisons
- Les bordereaux d'envoi
- Les ordres de missions
- Les plannings des services logistiques (administration, cuisine, lingerie et technique).

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

L'Adjoint des Cadres Hospitaliers
Carine AUTRET

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.32.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012352-0013

signé par Jean- Jacques VAIL, Directeur par intérim - EPMS ORBEC
le 17 Décembre 2012

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté du 17 décembre 2012 portant délégation de signature à M. Denis PAURISSE - EPMS d'ORBEC

DECISION N° 2012 - 343
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'EPMS Marie du Merle

- Vu les dispositions des articles L 315-17, R 314-36, R 314-69 et D 315-67 à D 315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu le décret 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

- Vu l'arrêté de l'A.R.S du 13 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Jacques VAIL en qualité de Directeur par intérim de l'E.P.M.S. Marie du Merle,

DECIDE

Article 1

La présente décision annule toutes les décisions antérieures.

Article 2

De déléguer sa signature à Monsieur Denis PAURISSE, Adjoint des Cadres hospitaliers, chargé des services économiques de l'E.P.M.S Marie du Merle à compter du 17 décembre 2012 pour :

- Les bons de commande (hors bons de commande relatifs aux investissements)
- Attestations diverses
- Courriers fournisseurs
- Rapports d'interventions des prestataires
- Les bons de réception et de livraisons
- Les devis (hors classe 2)
- Les bordereaux d'envoi

Fait à Orbec, le 17 décembre 2012
En 4 exemplaires

L'Adjoint des Cadres Hospitaliers
Denis PAURISSE

Le Directeur par intérim
Jean-Jacques VAIL

Etablissement Public Médico Social
70, rue Grande - 14290 ORBEC
Tél : 02.31.32.83.31 - Fax : 02.31.32.39.65
administration@epms-orbec.fr - www.epmsorbec.fr

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. ALAIN BERREVILLE RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE CAEN 1.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Alain BERREVILLE, responsable du service de publicité foncière de Caen I

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er – Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BERREVILLE, chef de service comptable, responsable du service de publicité foncière de Caen I, à l'effet de prendre, au nom du directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;

Article 2 - En cas d'absence du chef de service comptable, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1er à Madame Elisabeth VAUCLAIR, inspectrice des finances publiques.

Article 3 – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 5 janvier 2012 sous le numéro 1 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service de publicité foncière de Caen.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

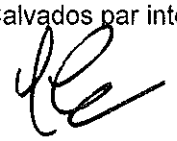

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. DESGUET ISPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Hervé DESGUET, inspecteur divisionnaire des finances publiques

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DESGUET, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet :

1° de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, en matière de contentieux fiscal d'assiette, sans limitation de montant ;

2° de prendre en matière de gracieux fiscal, des décisions dans la limite de 76 000 euros sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 euros sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

4° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

5° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes degrevées et l'autorité ayant prononcé la décision ;

6° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables lorsque le montant des droits irrecouvrables n'excède pas 150 000 euros pour un même redevable.

Article 2 – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 18 février 2011 sous le numéro 12 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. GERARD LE BOURG RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE PONT L'EVEQUE.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Gérard LE BOURG, responsable du service de publicité foncière de Pont l'Evêque

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er – Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard LE BOURG, chef de service comptable, responsable du service de publicité foncière de Pont l'Evêque à l'effet de prendre, au nom du directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;

Article 2 En cas d'absence du chef de service comptable, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1er à Monsieur Jacques LAGARDE, inspecteur des finances publiques.

Article 3 – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 10 février 2012 sous le numéro 8 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service de publicité foncière.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. JEAN-FRANCOIS BOUCHE RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE CAEN 2.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BOUCHÉ, responsable du service de publicité foncière de CAEN II

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François BOUCHÉ, chef de service comptable, responsable du service de publicité foncière de Caen II à l'effet de prendre, au nom du directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros.

Article 2 En cas d'absence du chef de service comptable, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1er à Monsieur Henri-Jacques ROQUIER, inspecteur des finances publiques.

Article 3 – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 10 février 2012 sous le numéro 8 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service de publicité foncière.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. JEAN-PIERRE DUBOCQ ASURANT L'INTERIM DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE LISIEUX.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre DUBOCQ,

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre DUBOCQ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, assurant l'intérim du service de publicité foncière de Lisieux, à l'effet de prendre, au nom du directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;

Article 2 En cas d'absence de Monsieur DUBOCQ, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1er à Madame Sandrine LEGRIP, agent des finances publiques.

Article 3 – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 5 janvier 2012 sous le numéro 1 sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service de publicité foncière.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M. LAURENT CUZIN RESPONSABLE DE LA DIVISION DU CONTROLE FISCAL ET DES PROFESSIONNELS.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent CUZIN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du contrôle fiscal et des professionnels

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent CUZIN, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000 euros sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du

code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 euros sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

4° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

5° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrevées et l'autorité ayant prononcé la décision ;

6° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables lorsque le montant des droits irrécouvrables n'excède pas 150 000 euros pour un même redevable.

Article 2. – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 16 mars 2012 sous le numéro 14 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A MME ANNICK FOURETIER INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES RESPONSABLE DU SIP TROUVILLE.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Annick FOURETIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Trouville

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er Délégation de signature est donnée à Madame Annick FOURETIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Trouville à l'effet de prendre, au nom du directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados :

1° des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou, en ce qui concerne les droits, des décisions gracieuses de rejet, remise ou modération dans la limite de 50 000 euros ;

2° en ce qui concerne les pénalités, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;

3° des décisions sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 euros, ainsi que d'octroyer des délais de paiement ;

4° et à l'effet de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrevées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. En cas d'absence du responsable du service des impôts des particuliers, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1er à Mme Paule CHARRARD, inspectrice des finances publiques.

Article 3. – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 10 septembre 2012 sous le numéro 60 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A MME JOELLE BLANQUET RESPONSABLE DIVISION PARTICULIERS RECOUVREMENT AFFAIRES FONCIERES.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Joëlle BLANQUET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Particuliers - Recouvrement - Affaires foncières

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er Délégation de signature est donnée à Madame Joëlle BLANQUET, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000 euros sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du

code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 euros sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

4° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

5° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes degrevées et l'autorité ayant prononcé la décision ;

6° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables lorsque le montant des droits irrecouvrables n'excède pas 150 000 euros pour un même redevable.

Article 2. – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 5 janvier 2012 sous le numéro 1 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A MMZE JOSIANE DUMAS INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES RESPONSABLE DU CDIF DE CAEN.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Josiane DUMAS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du Centre des impôts foncier de Caen

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Josiane DUMAS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre des impôts foncier de Caen à l'effet :

1° de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou, en ce qui concerne les droits, des décisions gracieuses de rejet, remise ou modération dans la limite de 50 000 euros ;

2° de statuer sur les demandes de taxe foncière sur les propriétés non-bâties en cas de pertes de récoltes, sans limitation de montant ;

3° de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses prises sur les impôts recouvrés par les comptables du trésor, quel que soit le montant des sommes dégrevées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. En cas d'absence du responsable du centre des impôts foncier, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1er à M. Rolland PARAIRE, inspecteur des finances publiques.

Article 3 – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 25 février 2011 sous le numéro 13 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION A M.ROBERT MERCIER RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE BAYEUX.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Robert MERCIER, responsable du service de publicité foncière de Bayeux

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert MERCIER, chef de service comptable, responsable du service de publicité foncière de Bayeux à l'effet de prendre, au nom du directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;

Article 2. En cas d'absence du chef de service comptable, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées à l'article 1er à Monsieur Patrice BOSCREDON, contrôleur principal des finances publiques.

Article 3. – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 2 septembre 2011 sous le numéro 54 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service de publicité foncière.

Fait à Caen, 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Alain CUIEC, administrateur général, directeur régional des finances publiques de Basse Normandie et du Calvados par intérim.
le 02 Janvier 2013

DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

DECISION DRFIP DE BASSE NORMANDIE DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION AU RESPONSABLE DE LA DIVISION DU CONTENTIEUX ET DES AFFAIRES JURIDIQUES.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE-NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Bruno RACINET, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division du contentieux et des affaires juridiques

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*. 247-4,

Vu la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret 2009-208 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 créant la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu le décret du 17 décembre 2009 nommant M. BERGÈS aux fonctions de Directeur régional de la région Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général du 18 janvier 2010 précisant que la prise de fonctions de M. BERGÈS est fixée au 25 janvier 2010,

Vu, le décret 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant admission à la retraite et maintien en fonctions de M. BERGÈS, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados,

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 4 décembre 2012 confiant la gérance intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados à M. Alain CUIEC, administrateur général des Finances publiques, à compter du 1er janvier 2013.

DECIDE :

Article 1er. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno RACINET, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000 euros sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 euros sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

4° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

5° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrevées et l'autorité ayant prononcé la décision ;

6° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables lorsque le montant des droits irrécouvrables n'excède pas 150 000 euros pour un même redevable.

Article 2. – La présente décision qui annule et remplace la délégation précédemment publiée au recueil des actes administratifs le 21 septembre 2010 sous le numéro 43 sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et affichée dans les locaux du service.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013
L'administrateur général,
Directeur régional des finances publiques
de la région Basse-Normandie et du
département du Calvados par intérim,

Alain CUIEC

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Antoine MENDRAS, Président du Tribunal Administratif de Caen
le 02 Janvier 2013

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

DECISION DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MATHIEU LAURANSON

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

DECISION DU 2 JANVIER 2013
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MATHIEU LAURANSON

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
PRESIDENT DE LA 2ème CHAMBRE

VU le décret n° 2010-164 du 22 février 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives ;

VU le code de justice administrative et notamment son articles R. 611-10 ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2012 portant mutation de M. Antoine MENDRAS, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de président du tribunal administratif de Caen ;

D E C I D E :

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Mathieu LAURANSON, conseiller, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-8-1, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1 et R. 613-4 du code de justice administrative en application des dispositions susvisées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à M. Mathieu LAURANSON, affichée dans les locaux du tribunal et transmise au préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, et aux préfets de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013.

Le Président
du Tribunal Administratif de Caen,
Président de la 2ème chambre

A. MENDRAS

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Antoine MENDRAS, Président du Tribunal Administratif de Caen le 02 Janvier 2013

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

DECISION DU 2 JANVIER 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHAEL KAUFFMANN

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

DECISION DU 2 JANVIER 2013
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHAEL KAUFFMANN

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
PRESIDENT DE LA 2ème CHAMBRE

VU le décret n° 2010-164 du 22 février 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives ;

VU le code de justice administrative et notamment son articles R. 611-10 ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2012 portant mutation de M. Antoine MENDRAS, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de président du tribunal administratif de Caen ;

D E C I D E :

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Michaël KAUFFMANN, conseiller, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-8-1, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1 et R. 613-4 du code de justice administrative en application des dispositions susvisées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à M. Michaël KAUFFMANN, affichée dans les locaux du tribunal et transmise au préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, et aux préfets de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 2 janvier 2013.

Le Président
du Tribunal Administratif de Caen,
Président de la 2ème chambre

A. MENDRAS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012324-0004

signé par Michel LALANDE, Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet du Calvados le 19 Novembre 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Eau et Biodiversité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19 NOVEMBRE 2012 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT
RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
DANS LE DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**LE PRÉFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R 421-29 et suivants,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2009 modifié désignant les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) dans le département du Calvados,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le mandat des membres de la CDCFS désignés par arrêté préfectoral du 8 octobre 2009 modifié par les arrêtés du 27 avril 2010 et du 30 juillet 2010 est renouvelé pour une période de 3 ans.

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Caen, le 19 NOV. 2012

Le Préfet de la Région Basse-Normandie,
Préfet du Calvados,

Michel LALANDE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012362-0002

signé par Olivier JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados
le 27 Décembre 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS
Service Urbanisme, Déplacements, Risques

ARRETE PR2FECTORAL DU 27 DECEMBRE 2012 DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE LE PROJET DE REALISATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE L'ECOQUARTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERSON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRETE PREFECTORAL
DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE LE PROJET DE REALISATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE L'ECOQUARTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERSON

LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de l' Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.11-1 et suivants, les articles R.11-1 à R.11-14 et R.11-19 et suivants ;

VU le Code de l' Environnement, notamment ses articles L.123-1 à L.123-6, L.126-1 et R.123-1 à R.123-16 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-16, L.123-19 et R.123-23 ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Rural, notamment ses articles L.352-1 et L.123-24 à L.123-26 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le décret n°86-455 du 14 mars 1986 portant suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et fixant les modalités de consultation du service des Domaines ;

VU le décret n°94.283 du 11 avril 1994 pris pour l'application de l'article 1er de la loi n°93.24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur du paysage ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mai 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur l'utilité publique des travaux d'aménagement nécessaire à la création de l'écoquartier de VERSON, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes les Rives de l'Odon et d'une enquête parcellaire sur le territoire de la commune de VERSON ;

VU les conclusions et les avis favorables émis par le commissaire enquêteur en date du 25 juillet 2012 sur l'utilité publique, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal et l'enquête parcellaire portant sur l'opération d'aménagement d'une zone d'aménagement concerté de l'écoquartier sur le territoire de la commune de VERSON ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes "Les Rives de l'Odon" du 25 octobre 2012 se déclarant favorable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal à l'issue de l'enquête publique ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de VERSON du 29 octobre 2012 déclarant d'intérêt général le projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de l'écoquartier de VERSON, cette délibération ayant réaffirmé l'objet de la zone d'aménagement concerté de l'Ecoquartier de VERSON tient lieu de déclaration de projet ;

VU la lettre de saisine du préfet du Calvados du 22 novembre 2012 par le maire de la commune de VERSON pour la déclaration d'utilité publique du projet susmentionné ;

VU le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes "Les Rives de l'Odon" en vigueur ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture du Calvados ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont déclarés d'utilité publique au profit de la commune de VERSON, les travaux et les acquisitions foncières relatifs au projet d'aménagement d'une zone d'aménagement concerté de l'Ecoquartier sur le territoire de la commune de VERSON.
Cette décision emporte mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes "Les Rives de l'Odon".

ARTICLE 2 : Les acquisitions foncières et immobilières nécessaires aux travaux devront être réalisées soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans un délai de cinq (5) ans à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

ARTICLE 3 : Obligation est faite au maître de l'ouvrage de remédier aux dommages causés aux tiers par le versement d'indemnités qui doivent couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain, causé par l'expropriation.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.
Elle sera affichée pendant un mois en mairie de la commune de VERSON et au siège de la communauté de communes "Les Rives de l'Odon". Ces mesures de publication seront accomplies par les soins du maire et du président de la communauté de communes.
Mention de cette décision sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Calvados par les soins du directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados aux frais du maître de l'ouvrage.
Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier pourra être consulté dans la mairie susvisée et à la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le président de la communauté de communes "Les Rives de l'Odon", le maire de la commune de VERSON et le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen, le 27 décembre 2012

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2013021-0001

signé par Olivier JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados
le 21 Janvier 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

ARRETE PREFECTORAL DE CESSIBILITE DU 21 DECEMBRE 2012 PORTANT ACQUISITION DE TERRAINS ET IMMEUBLES NECESSAIRES A LA REALISATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRETE PREFECTORAL DE CESSIBILITE PORTANT ACQUISITION DE TERRAINS ET IMMEUBLES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT EST DU BOURG DE MESNIL-CLINCHAMPS

LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R.11-3 à R.11-28;

VU les décrets n° 55-22 du 4 janvier 1955 et n° 55-1350 du 14 octobre 1955 modifiés portant réforme de la publicité foncière ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire préalable à l'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement Est du Bourg sur le territoire de la commune de MESNIL-CLINCHAMPS;

VU les conclusions et avis favorable émis par le commissaire enquêteur en date du 1er octobre 2012 suite à l'enquête parcellaire complémentaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2011 déclarant d'utilité publique les acquisitions et les travaux à entreprendre pour le projet de réalisation du projet susmentioné ;

VU la délibération du conseil municipal du 6 novembre 2012 autorisant Madame le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune de MESNIL-CLINCHAMPS ;

VU la lettre de saisine du préfet du Calvados du 16 novembre 2012, introduite par Madame le Maire de la commune de MESNIL-CLINCHAMPS en vue de la prise d'un arrêté de cessibilité des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation du projet susmentionné;

CONSIDERANT que l'arrêté du 8 août 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire a donné lieu à notification individuelle aux propriétaires et titulaires de droits réels sur les parcelles et les immeubles concernés ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados,

ARRETE

ARTICLE 1er : Les droits réels immobiliers à acquérir figurant au plan parcellaire et aux relevés de propriétés annexés au présent arrêté, renseignés sur l'assiette foncière constituée des parcelles cadastrées sous la section AB n°59, n°60, n°63 et n°247 sises Le Bourg Est de MESNIL-CLINCHAMPS, sont déclarés immédiatement "cessibles" au profit de la commune de MESNIL-CLINCHAMPS.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Caen.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, le maire de MESNIL-CLINCHAMPS, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une notification individuelle sera faite aux propriétaires et titulaires des droits réels immobiliers concernés, en recommandé avec avis de réception par Madame le maire de MESNIL-CLINCHAMPS.

Une copie de la présente décision sera transmise accompagnée du dossier nécessaire au juge de l'expropriation en vue du prononcé de l'ordonnance d'expropriation des parcelles et droits réels immobiliers dépendant des parcelles en cause.

Fait à Caen, le 21 décembre 2012

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

PREFECTURE CALVADOS

Décision

signé par Michel LALANDE, Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet du Calvados
le 02 Janvier 2013

PREFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA REGLEMENTATION
Bureau des Libertés Publiques

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS, CLOTURE DU SCRUTIN LE 31 JANVIER 2013, CANDIDATURES ENREGISTREES A LA PREFECTURE LE 2 JANVIER 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

CAEN le 2 janvier 2013

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA RÈGLEMENTATION

BUREAU DE L'ADMINISTRATION GENERALE,
DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS

⁂

CLOTURE DU SCRUTIN LE 31 JANVIER 2013

⁂

LISTE DES CANDIDATURES ENREGISTREES A LA PREFECTURE

COLLEGE DES ELECTEURS INDIVIDUELS

COLLEGE 1 - CHEFS D'EXPLOITATION ET ASSIMILES
21 sièges à pourvoir

Liste **"Au service de tous" soutenue par l'URDAC/COORDINATION RURALE DU CALVADOS**

1) **M. LEGRAND Michel** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
2) M. MICHEL André
3) Mme BOCQUET Brigitte
4) M. DUPARD Christophe
5) **M. ROBIDOU Pierre-Yves** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
6) Mme DE CORNIERE Marina
7) M. de FORMIGNY Robert
8) M. HAMEL François
9) **Mme LEMARIÉ Agnès** (candidate à la chambre régionale d'agriculture)
10) M. BOULON Emmanuel
11) **M. LE MAÎTRE Henri** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
12) Mme QUAGHEBEUR Bénédicte
13) **M. FAUVEL Michel** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
14) M. VANDOORNE Marc
15) Mme CARPENTIER Florence
16) M. EUDELINE Samuel
17) M. LEREVEREND Denys
18) Mme BOURRY Christine
19) M. LEGENTIL Nicolas
20) M. COTIGNY Sylvain
21) Mme FAUCON Sylvie
22) M. CAPLAIN Laurent
23) M. LE GUILLOIS Yves

Liste **"Réunis pour l'agriculture de demain" soutenue par la FDSEA / JA du Calvados**

1) **M. HEURTIN Jean-Yves** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
2) **M. LEBRUN Clément** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
3) **Mme VERMES Mathilde** (candidate à la chambre régionale d'agriculture)
4) M. DECLOMESNIL Nicolas
5) **M. GAILLARD Philippe** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
6) **Mme DESTIGNY Hélène** (candidate à la chambre régionale d'agriculture)
7) M. GRIERE Christophe
8) **M. HAY Xavier** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
9) Mme LEVILLAIN Nadine
10) Mme DE BOEVER Claude
11) M. AUBREE Julien
12) M. DELAMARRE Cédric
13) **M. GEORGE Bertin** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
14) M. PUPIN Dominique
15) **Mme EUDIER Virginie** (candidate à la chambre régionale d'agriculture)
16) M. GUERIN François
17) M. PRALUS Philippe
18) Mme SARTORIO Virginie
19) Mme INGE Delphine
20) M. PORET Philippe
21) Mme HOULET Sabine
22) M. PENARD Xavier
23) M. LEROUX Thierry

Liste **CONFEDERATION PAYSANNE DU CALVADOS**

1) **M. GODARD Jean-François** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
2) **M. ROYER Stéphane** (candidat à la chambre régionale d'agriculture)
3) Mme MARTINET Sophie
4) M. BERTRAND Jocelyn
5) M. MERCHER Baptiste
6) Mme GASSON Odyle
7) M. CARL Eric
8) M. LETELLIER Lionel
9) **Mme HAMELIN Florine** (candidate à la chambre régionale d'agriculture)
10) M. VANDAELE Pierre
11) M. FREMONT Bruno
12) Mme BLIGNY Cécile
13) M. DESPLAINS Philippe
14) M. GAUGAIN Jean-Luc
15) **Mme BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie** (candidate à la chambre régionale d'agriculture)
16) M. LEBOULANGER Franck
17) M. CAPELLE Guillaume
18) Mme LOISEL Thérèse
19) M. STOREZ Olivier
20) M. DAUVERS Alexis
21) Mme BOURLIER Alexandra
22) M. LECARPENTIER Romain
23) M. PESCHET Daniel

COLLEGE 2 - PROPRIETAIRES ET USUFRUITIERS
2 sièges à pourvoir

Liste "la propriété privée rurale" présentée par le syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados

1) M. DAUDETEAU Marc
2) M. de MORELL d'AUBIGNY d'ASSY Patrick
3) Mme BLECH Hélène
4) M. DESTORS Bertrand

COLLEGE 3 A - SALARIES DE LA PRODUCTION AGRICOLE
4 sièges à pourvoir

Liste **CGT**

1) Mme LECORNEY Brigitte
2) M. FERREIRA DOS SANTOS Arsénio
3) M. BONNEVIALLE Patrice
4) M. FOURNEL Didier
5) Mme GUELLE Ginette
6) M. GAUMONT Philippe

Liste **CFTC-AGRI**

1) M. CHAUDET Eric
2) M. LUCAS Laurent
3) Mme ROBIEZ Laurence
4) M. GARNAVAULT Jacques
5) M. LEMASSON Pascal
6) Mme LECOMTE Manuella

Liste **CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC**

1) M. FOUCHER Alain
2) Mme GARMOND Marielle
3) M. JEAN Pascal
4) Mme LEMOINE Françoise
5) M. BEGAUDEAU Stéphane
6) M. COUTURIER Patrick

Liste **CFDT**

1) M. LEVESQUE Jacky
2) Mme CASTEL Christèle
3) M. MOUILLARD Jean
4) Mme GIGAN Marine
5) Mme LEBRETON Marie-Claire
6) M. ROLLAND Pierre

Liste **FORCE OUVRIERE**

1) M. HAMON Jean-Marie
2) Mme POISSON Honorine
3) M. TERRY Damien
4) M. PICOT Jean-Pierre
5) Mme HINARD Aurélie
6) Mme COLLET Audrey

COLLEGE 3 B - SALARIES DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS AGRICOLES
4 sièges à pourvoir

Liste **CGT**

1) M. LAVEILLE Denis
2) M. LEMARCHAND Bruno
3) Mme COQUELIN Sylvie
4) M. MUNHOVEN Yves
5) M. ANFRAY Mickaël
6) Mme OTHON Michèle

Liste **CFTC-AGRI**

1) M. LE BRET Stéphane
2) M. BEAUJAN Patrick
3) Mme GERLET Peggy
4) M. LABBEY Claude
5) M. HENRIOT Jean-Louis
6) Mme LECHEVALLIER Fabienne

Liste **CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC**

1) M. DUCLOS Jacques
2) M. DELADUNE Bertrand
3) Mme CROCHEMORE Pascale
4) M. RICHARD Daniel
5) Mme MAYET Valérie
6) M. GRANDVAL Emmanuel

Liste **CFDT**

1) Mme GEERTS Marie-Christine
2) M. HERBERT Jean-Luc
3) Mme MARGUERITTE Julie
4) Mme DUBOST Sandrine
5) M. GRARD Stéphane
6) Mme RACHINE Jocelyne

Liste **FORCE OUVRIERE**

1) Mme SIMON Sylvie
2) M. LECADRE Gérard
3) Mme RUSSEAU Véronique
4) Mme FELICIEN Florence
5) M. RAULINE Eric
6) M. DESOBEAUX Alain

Liste **"UNSA AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE"** présentée par **l'UNSA 2A**

1) Mme HÉNIN Carole
2) M. AMIARD Jacky
3) Mme PANEL Fabienne
4) Mme SCELLES Valérie
5) M. DESCAZOT Gérard
6) Mme SMYTHE Nathalie

COLLEGE 4 - ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILES
2 sièges à pourvoir

Liste "Au service de tous" soutenue par l'URDAC/COORDINATION RURALE DU CALVADOS

1) M. ALLEAUME Didier
2) M. ROBIAILLE Serge
3) Mme LANGELIER Nicole
4) M. BOISSEL Laurent

Liste "Unis pour l'avenir de l'agriculture" **présentée par la** FDSEA/JA du Calvados

1) Mme DUYCK Agnès
2) M. SALLIOT Henri
3) M. VERMES Jean-Pierre
4) Mme VASTEL Gisèle

COLLEGES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS AGRICOLES

COLLEGE 5 A - COOPERATIVES DE LA PRODUCTION AGRCIOLE (CUMA)
1 siège à pourvoir

Liste **"Avec les CUMA, pour de nouveaux projets"**

1) M. LOUVET James
2) Mme GRANDVAL Séverine

COLLEGE 5 B - LES AUTRES COOPERATIVES AGRICOLES ET LES SICA
4 sièges à pourvoir

Liste **"Coopératives agricoles du Calvados"**

1) M. LEMONNIER Eric
2) M. SCHMIT Jean
3) Mme BOUDET Sonia
4) M. HAMEL Christian
5) M. PAYNEL Bruno
6) Mme MAUGER Sandrine

COLLEGE 5 C - CAISSES DE CREDIT AGRICOLE
2 sièges à pourvoir

Liste **"Caisses locales CREDIT AGRICOLE"**

1) M. HULIN Bernard
2) M. LANGIN William
3) Mme HOFLACK Christine
4) M. LEGRAND Christian

COLLEGE 5 D - CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES ET LA MSA
2 sièges à pourvoir

Liste **"Caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole"**

1) Mme FEREY Fabienne
2) Mme DUMONT Christine
3) M. LABARRIERE Stéphane
4) Mme BUON Chantal

COLLEGE 5 E - ORGANISATIONS SYNDICALES D'EXPLOITANTS AGRICOLES A VOCATION GENERALE -
2 sièges à pourvoir

Liste **FDSEA / JA du Calvados**

1) M. COURVAL Daniel
2) M. LORMELET Rodolphe
3) Mme GRANGER Astrid
4) M. de BLANQUET de ROUVILLE Philippe

Le préfet,

Michel LALANDE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2012353-0002

signé par Michel LALANDE, Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet du Calvados
le 18 Décembre 2012

PREFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MODERNISATION
Bureau des Ressources Humaines

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA
PREFECTURE DU CALVADOS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

PREFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES
ET DE LA MODERNISATION

BUREAU DES
RESSOURCES HUMAINES

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la république et à l'actions des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, modifié ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration, modifié ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 2011, modifié par arrêté du 24 septembre 2012, fixant l'organigramme de la préfecture du Calvados ;

VU l'avis exprimé par le Comité technique de la Préfecture du Calvados dans sa séance du 10 décembre 2012 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados

ARRETE

Article 1er : L'organigramme des services de la préfecture du Calvados est fixé ainsi qu'il suit :

La préfecture du Calvados se compose :

- du Cabinet :
- Bureau du cabinet
- Bureau de la Communication Interministérielle
- Service interministériel de défense et de protection civile

- du secrétariat général avec :
- une direction des libertés publiques et de la réglementation
- une direction des collectivités locales et de l'environnement
- une direction des ressources et de la modernisation
- un service de coordination et de l'action économique
- un service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
- une cellule "Performance régionale" composée d'un chargé de mission "Gestion régionale du BOP 307", et d'un contrôleur de gestion régional
- un chargé de mission "Affaires juridiques et contentieux" et son adjoint

- des 3 sous-préfectures d'arrondissement : LISIEUX, BAYEUX et VIRE.

I – CABINET

CABINET	
Bureau du Cabinet	**Accueil de l'hôtel de la préfecture** (huissiers) **Affaires réservées** - Interventions - Décorations - Protocole - Budget de fonctionnement **Politique et Evénements** - Suivi des élections - Accompagnement des élus - Suivi des grands événements - Visites officielles - Analyse et renseignement **Ordre Public** - Prévention de la délinquance - Instruction et suivi budgétaire du FIPD et de la MILDT - Commission lutte contre les dérives sectaires, transports de fonds, sous-commission de sécurité publique, pilotage régional du GIR - Gestion de la police - Gestion du RESCOM - Sécurité routière **Section police administrative** Sécurité - Déclaration et autorisation de détention des armes, délivrance des cartes européennes d'armes à feu. - Armement de convoyeurs de fonds et des polices municipales - Agréments des transporteurs de fonds - Autorisation d'utilisation des explosifs - Réglementation sur les entreprises de sécurité privée (gardiennage, agents privés de recherches, service interne de sécurité), - Agrément et habilitation de personnes admises dans certaines zones des aéroports et des ports maritimes Autorisations administratives - Police spéciale des débits de boissons - Autorisations des pistes ULM héli-stations et plate-formes aérostatiques-aérodromes privés Interdiction de survol - Autorisation de tournage de films - Déclaration de manifestations sur la voie publique (y compris manifestations sportives) - Autorisation de manifestations sportives sur la voie publiques - Ball-trap - Commission de surveillance des prisons - Autorisation de visite à détenus - Réglementation des jeux dans les casinos - Arrêtés d'évacuation des gens du voyage - Autorisation des systèmes de vidéo-protection - Habilitation des formateurs portant sur l'éducation et le comportement des chiens dangereux de 1ère et de 2ème catégories - Constitution de la CDSR - Délivrance des attestations préfectorales relatives aux permis de chasser (original ou duplicata) - Trains touristiques - Manifestations aériennes - Garage et huissiers

CABINET	
Bureau de la Communication Interministérielle	<u>Pôle de communication événementielle</u> chargé de la communication opérationnelle qui recouvre les relations régulières avec la presse - traitement des demandes presse et diffusion des communiqués de presse... - couverture médiatique des activités liées à la représentation de l'Etat - communication à l'occasion de la gestion de crise <u>Pôle de la communication institutionnelle</u> : - Elaboration et publication de la lettre d'information des services de l'Etat en département et en région - Mise en place et gestion du site internet de l'Etat (départemental et régional) - Création d'une charte graphique de l'Etat - Participation des services de l'Etat aux grands événements régionaux journées de la sécurité intérieure, forum des collectivités...) - Couverture de l'action de l'Etat dans deux grands événements de l'année 2014 : 70e anniversaire du débarquement et jeux équestres mondiaux
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles	**<u>Risques sanitaires</u>** : - Santé humaine et animale - Pandémie - Risque chimique, biologique et radiologique dont plan NRBC - Dossier CHU amiante - Exercices **<u>Risques naturels, industriels et transports</u>** : - Plans de prévention (PPRI, PPRT) - Catastrophes naturelles (POLMAR, ORSEC) - Cartographie - Exercices - DDRM, PAC, DICRIM - Information préventive - Campings à risque - Service d'annonce des crues - Réseau national d'alerte (RNA) **<u>Prévention/Défense</u>** - Etablissements recevant du public (ERP) - CHU incendie - Campagnes de prévention/sensibilisation - Grands événements - Grands rassemblements (volet incendie) - Sécurité des manèges, loisirs nautiques et manifestation sportives - Plans communaux de sauvegarde - Plans antiterroristes - CLS ports et aéroports - Habilitation "secret défense" - Train nucléaire

II – SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL	
	Secrétariat du Secrétaire Général
Direction des Libertés Publiques et de la Réglementation	Bureau des libertés publiques Service de l'Immigration et de l'Intégration (séjour, naturalisation, éloignement) Bureau des titres (certificat d'immatriculation, permis de conduire, CNI/passeports)
Direction des Collectivités Locales et de l'Environnement	Bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Intercommunalité Bureau des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire Bureau de l'Environnement et du Développement Durable
Direction des Ressources et de la Modernisation	Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale Bureau de la Modernisation et de la Formation Bureau de la Logistique et du Budget Plate-forme CHORUS
Service de la Coordination et de l'Action Economique	Pôle Pilotage et coordination des politiques publiques Pôle Développement local et emploi
Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication	Pôle continuité Pôle système d'information de proximité Pôle infrastructure Pôle de pilotage
Cellule "Performance Régionale"	**Chargé de mission "Gestion régionale du BOP 307"** Gestion du BOP 307 Gestion de l'UO mutualisé Pilotage et suivi de la DNO **Contrôleur de gestion régional et départemental** Contrôle de gestion régional et départemental (Calvados) y compris suivi des indicateurs PAE et DNO Contrôle interne comptable pour la préfecture du Calvados Animateur du changement
Chargé de mission "Affaires juridiques et contentieux"	**Chargé de mission "Affaires juridiques et contentieux" et un adjoint** Conseil juridique auprès des services de l'Etat Suivi du contentieux

1°) Direction des libertés publiques et de la Réglementation

Direction des Libertés Publiques et de la Réglementation	
Référent lutte contre la fraude documentaire	- Mise en œuvre des préconisations contenues dans le guide du référent fraude élaboré par la mission de prévention et de lutte contre la fraude documentaire placée auprès du ministre de l'intérieur - Diagnostic des risques de fraudes - élaboration du programme départemental de lutte contre les fraudes à la délivrance des titres réglementaire, ainsi qu'un plan d'actions validé par le préfet - mise en place des contrôles internes en liaison avec les chefs de bureau - établissement d'un bilan annuel d'exécution
Bureau des libertés publiques	**Elections** - Elections politiques, professionnelles et sociales - Révisions des listes électorales - Fixation des bureaux de votes - Fichier des municipalités - Cartes de maire et d'adjoint **Associations** - Tutelle administrative des associations reconnues d'utilité publique, fondations et congrégation (dons et legs) - Gestion du fichier des associations loi 1901 - autorisations fiscales **Expulsions** - Gestion des dossiers et des demandes de concours de la force publique pour l'arrondissement de Caen - Contentieux et indemnisation **Réglementation générale** - Jurys d'assises - Service national (droit d'option pour les franco algériens) - Recherche dans l'Intérêt des familles - Habilitation des entreprises de pompes funèbres, inhumation sur les propriétés privées, transport de corps, dérogations aux délais d'inhumation - Accusé de réception des demandes de soldes saisonnières - Déclaration des foires et salons - Délivrance du titre de maître restaurateur - Agences de voyage - Ventes au déballage (association) - Autorisation de loterie - Quêtes sur la voie publique - Récépissé de revendeurs d'objets mobiliers - Liquidation de magasins - Délivrance des cartes d'agents immobiliers - Classement des hébergements touristiques - Guides interprètes et conférenciers
Service de l'immigration et de l'intégration	**Section Séjour/asile :** - Accueil du public - Instruction et délivrance des demandes de titres de séjour - Regroupement familial - Réception des demandes d'asile - Eurodac **Eloignement :** - Refus de séjour et obligations de quitter le territoire - Mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière (Reconduites à la frontière) - Expulsion **Intégration naturalisation :** - Entretien d'intégration républicain - Instruction des demandes de naturalisation par mariage et par décret - Préparation des cérémonies d'accueil

Direction des Libertés Publiques et de la Réglementation	
Bureau des titres	**Réglementation de la circulation** - Réglementation sur les taxis, voitures de petite remise et voitures de tourisme avec chauffeur, commission de taxis - Délivrance de cartes professionnelles pour le transport par voiture de tourisme avec chauffeur et transports de personnes par véhicules motorisés - Fourrière automobile - Feux bleus - Dépannage sur autoroute et voie express - agrément des médecins du permis de conduire - agrément des centres psycho-techniques - Agrément des centres de contrôle technique des véhicules et des contrôleurs - Agrément et habilitation des professionnels de l'automobile **Section Permis de conduire** - Edition et remise des permis de conduire (primata, duplicata, extension, réedition suite visite médicale ou retrait, conversion du brevet militaire, validation diplôme professionnel, permis international, échange permis étranger) - Commissions médicales - Suspensions des permis de conduire **Section Immatriculations** : - Instructions des demandes d'immatriculation - Certificat de situation administrative des véhicules - Déclarations d'achat des garages - Retrait de certificat - destructions de véhicules - Statistiques - identifications - Opérations de cession **Régie de recettes** : - Encaissement des titres, timbres fiscaux et droits de chancellerie - Comptabilité matière (gestion des stocks et formules) - Vérification des opérations comptables **Section titres d'identité et de voyage (CNI/Passeports) :** - Délivrance des cartes nationales d'identité et des Passeports - Délivrance des titres de circulation aux personnes sans domicile fixe

2°) Direction des Collectivités Locales et de l'Environnement

Direction des Collectivités Locales et de l'Environnement	
Bureau du Contrôle de légalité, de l'Urbanisme et de l'Intercommunalité	**Conseil aux élus** **Contrôle de légalité, centralisé en préfecture, des actes des collectivités territoriales** **Commande Publique** : - Marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics - Délégations de services publics **Urbanisme** : - Contrôle des permis de construire - Procédures de POS / PLU / Cartes communales **Actes de police et réglementation funéraire** **Fonction Publique Territoriale** : - Contrôle des délibérations et arrêtés FPT **Intercommunalité** : - Schéma départemental - Secrétariat de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) - Modification des limites territoriales - Suivi de la banque de données ASPIC **Affaires scolaires du 1er et 2nd degré** **Affaires générales** - Liaison avec l'union amicale des maires - Associations syndicales autorisées et libres
Bureau des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire	**Conseil aux élus** **Dotations de l'Etat** : - DETR, DGD... - Fonds de compensation de la TVA - Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement - Subventions pour travaux divers d'intérêt local - Indemnisation des dégâts causés par des calamités publiques - Régies de recettes des polices municipales pour l'encaissement des amendes de police **Contrôle Budgétaire centralisé pour le département** : - Communes et leurs établissements - Etablissements publics de coopération intercommunale - Réseau d'alerte (SCORE et OSIRIS) - Contrôle des aides économiques - Sociétés d'Economie Mixte (SEM) **Contentieux Budgétaire et Fiscal** : - Saisine de la Chambre Régionale des Comptes - Contrôle de la fiscalité locale (institution des taxes, contrôle des taux)
Bureau de l'Environnement et du développement durable	**Conseil aux élus** **Installations classées pour la protection de l'environnement :** - Etablissements industriels soumis à autorisation et déclaration - Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) **Secrétariat du CODERST** **Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites** **Environnement** : - Politique de gestion des déchets (décharges non autorisées, dépôts sauvages...) - Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Carpiquet **Expropriations pour cause d'utilité publique** **Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées**

3°) Direction des Ressources et de la Modernisation

Direction des Ressources et de la Modernisation	
Assistance de direction	- Secrétariat de la direction - Préparation et suivi des instances du dialogue social, notamment comité technique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail... - Interface administrative (participation au traitement de dossiers transversaux) - Référent archives - Intérim du secrétariat du secrétaire général
Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale	<u>Recrutement et gestion de carrière</u> : - Gestion administrative des effectifs des 3 préfectures de la région Basse-Normandie (excepté les actes relevant de la gestion de proximité) : avancements, modification d'échelon et de situation administrative - Elections professionnelles - Constitution et gestion des CAP locales (avancement, réductions d'ancienneté, mutation des C au sein du périmètre intérieur régional...) et suivi des CAP nationales - Organisation et suivi des concours et des recrutements de catégories C et B au plan régional et suivi des recrutements de catégorie A <u>Rémunération et retraite</u> : - Rémunération des personnels de la préfecture du Calvados et du tribunal administratif (traitements, indemnités) - Traitement des dossiers de pension - validation de service - Campagne information retraite pour les agents des 3 préfectures de la région <u>Suivi de l'UO 14 du BOP 307 (titre 2)</u> : - Elaboration et suivi du budget et du plan de charge des effectifs - Gestion prévisionnelle des effectifs <u>Action sociale</u> : - Secrétariat de la CDAS - Gestion des crédits, actions collectives
Bureau de la modernisation et de la formation	<u>Délégation régionale à la formation</u> : - Elaboration et suivi du plan régional de formation du ministère de l'intérieur - Organisation des stages inter-ministériels au niveau régional en partenariat avec la plate-forme interministérielle RH et son conseiller formation - Information sur les actions organisées par les différents niveaux de formation - Suivi personnalisé des agents : Conseil en mobilité carrière au plan départemental - Mise en œuvre et suivi de dispositifs spécifiques : PARIF, DIF... - Préparation aux concours et examens professionnels (RAEP) <u>Suivi des outils de pilotage de la modernisation</u> : - Pilotage de la démarche qualité - Suivi du schéma départemental des mutualisations

Direction des Ressources et de la Modernisation	
Bureau de la Logistique et du Budget	**Logistique** - Programmation et suivi des travaux, gestion et suivi des crédits - Elaboration des marchés publics dont contrats d'entretien ou de maintenance et dispositif « Place » - Fonction d'acheteur/approvisionneur pour la préfecture et les sous-préfectures - Gestion et suivi des achats de mobiliers, fournitures, fluides et autres matériels - Inventaires mobiliers des bureaux et des résidences - Producteur de données - Reprographie - Services techniques, service intérieur et agents d'accueil du CAD - Mise en oeuvre des actions validées en CHSCT et suivi du document unique des risques professionnels - Suivi de la politique immobilière de l'Etat au niveau départemental (cellule départementale de suivi des actifs de l'immobilier de l'Etat et membre de la commission régionale des opérations patrimoniales) - Suivi du Schéma Prévisionnel de Stratégie Immobilière (SPSI) - Gestion du référentiel immobilier de l'Etat (Rfix) - Suivi des audits bâtimentaires - Gestion des immeubles du réseau préfectoral et prestataire de service dans la mise en sécurité de ces bâtiments - Gestion des accès protégés et des contrôles réglementaires **Section courrier :** - Réception, tri et départ du courrier - Traitement du courrier réservé **Budget U.O. 14 (programmes 307 hors titre 2, 309 et action 2 du 333) :** - Programmation : recueil des besoins des centres de coût, élaboration des documents budgétaires - Suivi et analyse des consommations et de l'exécution des dépenses - Inventaire comptable - Restitutions statistiques - Suivi des crédits d'investissement et de fonctionnement - Gestion du BOP 723 "contribution aux dépenses immobilières" liées à la REATE (en liaison avec le responsable de la politique immobilière de l'Etat -RPIE-)
Plate-forme CHORUS	- Gestion des engagements et des paiements des dépenses de l'Etat de son périmètre - Suivi de l'exécution des dépenses (intérêts moratoires et délai global de paiement...) - Vérifications comptables des pièces et de la disponibilité des crédits - Contrôle de l'effectivité des paiements - Restitutions statistiques - Relations avec les fournisseurs - Traitement des recettes de l'Etat - Pilotage de l'activité en liaison avec les centres de coûts (prescripteurs) et animation du réseau - Gestion de l'interface « Place » interconnectée à CHORUS (marchés publics)

4°) Service de la Coordination et de l'Action Economique

Service de la Coordination et de l'Action Economique	
PÔLE Pilotage et Coordination des Politiques Publiques	**Pilotage politiques publiques** : - Collège des Chefs de service départementaux - Rapport annuel d'activités des services de l'Etat, présentation au Conseil Général et rapport général - Suivi de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat - Projets stratégiques - Modernisation des services - Mise en œuvre des procédures de déclassement et d'aliénation des biens de l'Etat - Interface avec le SGAR : préparation pour le secrétaire général du CAR - Pré-CAR **Coordination et documentation** : - Délégations de signature (internes et externes) - Délégations de gestion (CHORUS) - Préparation des dossiers Préfet et Secrétaire Général pour audiences, déplacements et prises de poste du corps préfectoral - Coordination des services pour les attributions ne relevant pas des directions de la préfecture (DRAC - DDTM - DDCS - DDPP - DDFIP - UT - DIRECCTE...) : suivi des circuits des courriers, des signatures et autres documents entre la préfecture et les services déconcentrés - Documentation juridique et économique : gestion du fonds documentaire, des abonnements et des circulaires - Elaboration et publication du RAA - Secrétariat et fonctionnement de la commission départementale des objets mobiliers - Recouvrement des pensions alimentaires - Classement des communes en station de tourisme ou en station touristique de l'arrondissement chef-lieu - Traitement des plaintes (ordures, bruits...)
PÔLE Développement Local et Emploi	**Territoires** : - Commission départementale de présence postale - Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics - Suivi du Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural - Grands dossiers ou projets : restructuration de défense (FRED) - Tutelle de la Chambre d'Agriculture du Calvados et dossiers des assemblées consulaires - Animation du volet territorial du CPER : suivi des dossiers déposés par les territoires, suivi des crédits (FNADT, fonds européens...) - Suivi des fonds européens : FEDER (en lien avec le SGAR), FEADER (en lien avec la DDTM) - Coordination MEEF pour la préfecture du Calvados : recensement des dossiers à présenter à la MEEF **Développement économique et entreprises** : - Secrétariat du comité de suivi du financement de l'économie régional-départemental - CODEFI - Médiation du crédit : participation au COS - Suivi des interventions de particuliers et d'entreprises - Conventions de revitalisation : négociation, élaboration des conventions de revitalisation et suivi jusqu'à la clôture des conventions, participation aux comités d'engagement et de suivi - Aide aux entreprises (Prime d'aménagement du territoire) - Suivi des projets d'implantation d'entreprises : préparation des dossiers du Préfet - Suivi des politiques publiques économiques - Enregistrement et rédaction des agréments de domiciliation d'entreprises soumises à immatriculation - Equipement commercial (CDAC) - Secrétariat de l'observatoire départemental d'aménagement commercial **Emploi et insertion** : - Animation territoriale emploi/insertion : PLIE – MIFE -MEFAC - Coordination et participation au SPED, SPEL - Participation au Comité Départemental de l'Emploi - Coordination et suivi de la politique de l'emploi et des contrats aidés - Comité de lutte contre la fraude : secrétariat permanent du CODAF - Secrétariat de la commission de l'emploi des enfants dans le spectacle - Suivi des demandes de dérogations au repos hebdomadaire : réglementation, arrêtés - Suivi des interventions de particuliers, d'associations, d'entreprises

5°) Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication	
POLE CONTINUITE	Standard téléphonique mutualisé H24 Messagerie de commandement Radiocommunications, INPT, ACROPOL, ANTARES Service d'alerte, SAIP,GALA Gestion opérationnelle du système d'information de crise
POLE SYSTEME D'INFORMATION DE PROXIMITE	Chaîne de soutien aux utilisateurs Soutien applicatif national et local Applications réglementaires Applications initiative locale Soutien aux fonctions transverses : Internet, intranet Sécurité du Système d'Information Système d'Information Géographique
POLE INFRASTRUCTURE	Gestion des réseaux locaux Mise en oeuvre du Réseau interministériel de l'état Gestion des réseaux de téléphonie, autocommutateurs, visioconférences Développement des offres de services **Gestion des serveurs** Gestion de la virtualisation des serveurs Gestion de la virtualisation des postes Plan de retour d'activité du système d'information Préparation des fiches de bonne pratique
POLE DE PILOTAGE	**Pilotage du système d'information départemental** Suivi des comités de pilotage Intégration des plans de secours, d'administration exemplaire Offre de service et suivi de qualité Evaluation des prestations Gestion des conventions de service **Budget** Recherche et Suivi du budget Gestion des multi-imputations Interface avec le SAE Maîtrise d'oeuvre des marchés Gestion du pré-contentieux Suivi des contrats

III – SOUS-PREFECTURES

SOUS-PREFECTURE DE LISIEUX	
Secrétariat Général	-Coordination générale des services - Gestion des ressources humaines - Budget de la sous-préfecture - Secrétariat particulier - Sécurité et ordre publics - Sécurité routière - Interventions signalées - Distinctions honorifiques
Bureau des Collectivités Locales	- Ingénierie et conseil aux collectivités - Intercommunalité - Urbanisme (Suivi des SCOT, PLU, POS, cartes communales) - Organisation des élections politiques - Révision des listes électorales - Dotations de l'Etat (DETR...) - Animation des Pôles d'Excellence Rurale : appui à l'élaboration des projets, suivi des dossiers déposés par les territoires, suivi des crédits (FNADT, fonds européens)
Bureau du développement économique et de la cohésion sociale	- Veille sociale - Interventions à caractère social - Suivi des assignations - Expulsions locatives - Commission d'examen des situations (CODESI) - Habitat indigne - Contingent préfectoral de logements - Contingent logements des fonctionnaires - Logement social - Liens avec les bailleurs sociaux - Politique de la Ville (Programme ANRU, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programme de Réussite Educative...) - Relations avec les chambres consulaires et avec le Pays (Pays d'Auge Expansion) - Suivi du contrat de projet Etat-Région signé avec PAE - Suivi des pôles d'excellence rurale - Emploi, formation et insertion (Animation territoriale, Comité local emploi formation...) - Liaison avec les partenaires (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE,...) - Suivi des entreprises (lien avec CODEFI)
Bureau de la réglementation, de l'environnement et de la sécurité civile	- Information générale des usagers (immatriculation de véhicules, passeports, associations loi 1901) - Cartes nationales d'identité - Opposition de sortie du territoire - Recherches dans l'intérêt des familles - Etrangers - Manifestations sportives - Homologation de circuits (fun car, karting...) - Organisation des élections professionnelles - Casinos - Sociétés de gardiennage - Agents de surveillance et de sécurité - Habilitations aéroportuaires - Législation funéraire - Gardes particuliers - Forains - Liquidations de stock, soldes - Débits de boissons - Environnement - Installations classées - Nuisances - Arrêtés de péril - Sécurité civile (plans de secours, plans de prévention, commissions locales d'information et de concertation,...) - Secrétariat des commissions de sécurité

SOUS-PREFECTURE DE BAYEUX	
Secrétariat	- Secrétariat particulier - Secrétariat du secrétaire général - Distinctions honorifiques - Demandes de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles - Police administrative des débits de boissons, - Liquidations de stock
Administration générale	- Accueil du public et standard - Certificats d'immatriculation des véhicules - Forains - Recherches dans l'intérêt des familles - Cartes Nationales d'Identité - Autorisations de sortie du territoire - Elections - Révision des listes électorales - Législation funéraire : habilitation des entreprises de pompes funèbres; transport de corps - Chasse, pêche - Arrêtés de curage des rivières - Entreprises de gardiennage ; agrément des agents de sécurité - Gardes particuliers - Etablissements recevant du public : secrétariat de la sous-commission de sécurité ; visites de sécurité - Manifestations sportives, aériennes ou de type événementiel - Actions entrant dans le champ de la sécurité civile et de la prévention des risques - Gestion du budget de la sous-préfecture - Commandes des matériels et fournitures de bureau - Inventaire - Courrier : arrivée et départ - Visa des actes des collectivités locales - Revue de presse, reprographie, mise à jour de la documentation administrative
Actions interministérielles	- Politique des pays - Développement économique - Politique de l'emploi - Fonds structurels européens et nationaux - Développement local; tourisme; services publics - Ostréiculture : Baie des Veys; Asnelles/Meuvaines - Dossiers spécifiques : Opération Grand Site (O.G.S.) ; Natura 2000 - Politique de la ville: C.U.C.S. de BAYEUX - Prévention de la délinquance : C.L.S.P.D.; Conseil restreint de sécurité - Secrétariat de la CODESI - Expulsions locatives - Logement : contingents 5% et 25%
Relations avec les collectivités locales	- Veille réglementaire et jurisprudentielle - Information et conseil aux élus - Documents d'urbanisme - Coopération intercommunale - Associations syndicales - Programmation de la dotation globale des territoires ruraux (DETR) - Schéma départemental d'accueil des gens du voyage - C.L.I.S. ESQUAY SUR SEULLES - G.I.P ARROMANCHES - Schéma éolien - Schéma départemental d'alimentation en eau potable

SOUS-PREFECTURE DE VIRE	
Secrétariat	- Secrétariat du Sous-Préfet - Gestion et suivi des dépenses de la Sous-Préfecture - Suivi et commandes des fournitures de bureau - Enregistrement du courrier - Revue de presse
Réglementation	- Accueil du public - Standard - Manifestations sportives et manifestations sur la voie publique - Secrétariat de la commission de sécurité ERP - Suivi des dossiers : grands froids, canicule, grippe aviaire, iode.... - CNI - Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs - Gens du voyage - Suivi de l'affichage et des publications - Elections politiques et professionnelles - Liquidations - Vide-greniers - Débits de boissons - Décorations - Gardes particuliers, chasse, pêche, armes - Habilitation pompes funèbres, transports de corps
Actions interministérielles	- Préparation et suivi des dossiers "interministériels" en matière de développement économique local et d'aménagement du territoire - Politique de la ville : CUCS de VIRE - Politique des PAYS - Affaires sociales : CODESI , expulsions locatives, logement des fonctionnaires - Emploi : SPEL (service public de l'emploi local), CLEF (comité local de l'emploi et de la formation), ELA, ELC - Prévention de la délinquance : C.L.S.P.D.; Conseil restreint de sécurité
Relation avec les collectivités locales	- Conseils aux élus des collectivités - Suivi des dossiers signalés. - Instructions de toutes les demandes de concours financiers au titre de l'Etat (DETR...) - Suivi des dossiers européens - Fonds de compensation de la TVA - Suivi des dossiers liés à l'urbanisme, l'environnement et aux installations classées - Classement des circulaires

Article 2 : L'organigramme s'applique à compter du 1er janvier 2013.

Article 3 : Les arrêtés préfectoraux des 17 mai 2011 et 24 septembre 2012 sont abrogés.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à CAEN, le 18 DEC. 2012

Michel LALANDE

PREFECTURE CALVADOS

Arrêté n °2013003-0002

signé par Zoheir BOUAOUICHE, Sous- Préfet de VIRE
le 03 Janvier 2013

PREFECTURE DU CALVADOS
SOUS- PREFECTURE DE VIRE

ARRÊTÉ DU 03 JANVIER 2013 PORTANT CONVOCATION DES ÉLECTEURS D'AUNAY SUR ODON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

SOUS-PREFECTURE DE VIRE

Arrêté n°02-13 PORTANT CONVOCATION DES ÉLECTEURS D'AUNAY SUR ODON

LE PREFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU les articles L. 2121-1 à 2121-3 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 241, L. 247, LO. 247-1, L.252 à L. 254, L. 256 à L.257 du code électoral ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Janine SOUBERBIELLE, conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT le décès de M. Daniel BURTIN, maire de AUNAY SUR ODON ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir aux vacances existant dans le conseil municipal avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Les électeurs et les électrices de la commune de AUNAY SUR ODON sont convoqués le dimanche 3 février 2013, à la mairie, à l'effet de pourvoir deux vacances existant dans le conseil municipal. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

ARTICLE 2 : La campagne électorale, en vue du premier tour de scrutin, est ouverte le **lundi 21 janvier 2013 à zéro heure** et s'achève le **samedi 2 février 2013 à minuit**. En cas de second tour, la campagne est ouverte le **lundi 4 février 2013 à zéro heure** et est close le **samedi 9 février à minuit**.

ARTICLE 3 : Les élections se feront sur les listes électorales arrêtées au 5 juin 2012 telles qu'elles ont pu être ultérieurement modifiées par application des articles L. 25, L. 27, L. 30 à L. 40, R. 17 et R. 18 du code électoral.

Il sera publié cinq jours avant la réunion des électeurs :

- un tableau rectificatif contenant les modifications qui pourraient être apportées à la liste des électeurs français ;

- un tableau rectificatif contenant les modifications qui pourraient être apportées à la lsite électorale complémentaire des ressortissants de l'Union Européenne pour les élections municipales.

ARTICLE 4 : Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

1. la majorité absolue des suffrages exprimés,
2. un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

7, rue des Cordeliers - BP 60104 - 14504 VIRE CEDEX
Tél : 02.31.66.37.00 – Fax : 02.31.67.75.72
http://www.calvados.gouv.fr

ARTICLE 5 : Si un second tour est nécessaire, l'assemblée sera immédiatement convoquée, dans les mêmes lieux et aux mêmes heures, pour le dimanche 10 février 2013.

ARTICLE 6 : Il sera procédé, après la clôture du scrutin, au dépouillement des votes et le résultat proclamé par le Président du bureau. Il sera dressé, immédiatement, trois procès-verbaux de ces opérations, dont deux seront transmis, avec les pièces annexes (liste d'émargement, bulletins nuls et blancs, ainsi que leurs enveloppes de scrutin) à la sous-préfecture de VIRE, le troisième sera déposé en Mairie.

ARTICLE 7 : Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de VIRE et Monsieur le Premier Adjoint au maire de la commune de AUNAY SUR ODON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dès sa réception.

Fait à Vire, le 3 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-préfet,

Zoheir BOUAOUICHE